

Conseil Municipal de la commune de Thoiras
En séance du 16 septembre 2020

Membres du Conseil convoqués : Jean Marie AIGUILLON, Lionel ANDRÉ, Lucette BAUDOIN, Jean Pierre BOIJOUT, Anne-Isabelle BOLLON, Christiane CAUDRON, Karen MALINOWSKI HANIN, Thierry MICHOTTE DE WELLE, Jean François PINTARD, Christel PRADEILLES et Marina VIALA.

Absentes : Mme Lucette BAUDOIN et Mme Christel PRADEILLES.

Procurations : Mme Lucette BAUDOIN à M. Jean Marie AIGUILLON, Mme Christel PRADEILLES à M. Jean Pierre BOIJOUT.

Secrétaire de séance : Mme Karen MALINOWSKI HANIN.

Séance ouverte à : 20h30

Ordre du jour :

- ▶ (53) Demande de versement du Fonds de concours exceptionnel d'Alès Agglomération pour l'extension de l'éclairage public de La Plaine
 - ▶ (54) Désignation du Correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE)
 - ▶ (55) Désignation des membres de la commission municipale « Les Séniors de Thoiras »
 - ▶ (56) Demande de subvention au SMEG pour l'éclairage public solaire de 4 abribus
 - ▶ (57) Prolongation du déplacement temporaire de la salle du Conseil Municipal
 - ▶ (58) Nomination d'un agent recenseur et d'un coordonnateur communal pour le recensement 2021 de la population
 - ▶ (59) Demande de subvention au titre du Fonds de concours d'Alès Agglomération pour le programme d'adressage de la commune
 - ▶ (60) Demande de subvention au titre du Fonds de concours d'Alès Agglomération pour le programme 2020 de travaux de voirie
 - ▶ Questions diverses.
-

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020.

Compte tenu de la date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention, **Monsieur le maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à rajouter** les quatre points suivants à l'ordre du jour :

- demande de subvention à la commune de Corbès pour la Nuit des Contes 2021
- demande de subvention au Conseil Départemental du Gard pour la Nuit des Contes 2021
- demande de subvention au Conseil Régional Occitanie pour la Nuit des Contes 2021
- demande de subvention à la Communauté de communes Alès Agglomération pour la Nuit des Contes 2021.

L'ajout de ces quatre points est accepté à l'unanimité.

27^{ÈME} NUIT DES CONTES

Vu la notoriété et la pérennité de cette manifestation communale qui donne une image positive de la vie culturelle en Cévennes auprès de spectateurs venus de toutes les régions de France,

Vu le coût prévisionnel de 7 000 € pour l'organisation de cette manifestation, du fait de sa qualité et de l'accroissement des charges, notamment de la SACEM,

49/2020 : Demande de subvention à la commune de Corbès pour la Nuit des Contes 2021

Considérant que la commune de Corbès est partenaire de la commune de Thoiras pour cette animation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de demander à la commune de Corbès une aide financière de 1 000 €.

50/2020 : Demande de subvention au Conseil Départemental du Gard pour la Nuit des Contes 2021

Sachant que le Conseil Départemental du Gard n'a pas octroyé de subvention pour cette animation depuis des années, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide tout de même de lui demander une aide financière d'un montant de 500 €.

51/2020 : Demande de subvention au Conseil Régional Occitanie pour la Nuit des Contes 2021

Sachant que le Conseil Régional Occitanie a octroyé une subvention de 500 € pour cette animation en 2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide à nouveau de lui demander une aide financière d'un montant de 1 000 €.

52/2020 : Demande de subvention à la Communauté de communes Alès Agglomération pour la Nuit des Contes 2021

Sachant qu'Alès Agglomération n'a jamais octroyé de subvention pour cette animation, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide tout de même de lui demander une aide financière d'un montant de 500 €.

53/2020 : Demande de versement du Fonds de concours exceptionnel d'Alès Agglomération pour l'extension de l'éclairage public de La Plaine

La délibération n° 44/2019 sollicitait l'aide financière d'Alès Agglomération. En décision du 24 octobre 2019, Alès Agglomération accordait 3 000 € de fonds de concours exceptionnel à la commune de Thoiras pour le projet d'extension de l'éclairage public de la zone d'agglomération du quartier de La Plaine. Les travaux ont été réalisés pour un montant total de 21 770 € HT (soit 26 124 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'offre de financement par le Fonds de Concours exceptionnel d'Alès Agglomération à hauteur de 3 000 €,
- d'adopter le nouveau plan de financement tel que ci-dessous :

Dépenses :

Montant des travaux : **21 770 € HT**

Recettes attendues :

Subvention du SMEG :	5 000 €	(23%)
FDC Alès Agglo :	3 000 €	(13,8%)
Part communale :	<u>13 770 €</u>	(63,2%)
	21 770 € HT	

- d'autoriser M. le Maire à demander le versement de ces participations à la commune.
-

54/2020 : Désignation du Correspondant de la commune auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE)

Le CAUE du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages. La loi a confié aux CAUE un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques.

Le CAUE du Gard souhaite voir les conseils municipaux désigner, parmi leurs membres, un correspondant communal dont les attributions seront de participer à l'Assemblée consultative, d'être convié aux manifestations de sensibilisation et d'être invité aux actions culturelles du CAUE. Ils seront aussi destinataires d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30, a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences, qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat de correspondant du CAUE est de trois ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Jean Marie AIGUILLON en qualité de correspondant du CAUE 30.

55/2020 : Désignation des membres de la commission municipale « Les Séniors de Thoiras » (Annule et remplace la délibération n°43/2020 du 30/06/2020)

Par délibération n° 19/2018, la commission municipale « Les Séniors de Thoiras » était créée.

Elle gère l'animation annuelle, accompagnée d'un repas festif, offerte aux séniors par la commune.

Le 30 juin dernier, le conseil constituait cette commission, mais, en l'absence d'un de ses membres qui souhaitait en faire partie, il convient de désigner à nouveau les quatre membres du conseil municipal qui siègeront à ladite commission pour la durée du présent mandat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Lucette Baudoin, Anne Isabelle Bollon, Christiane Caudron et Thierry Michotte, délégués à la commission municipale « Les Séniors de Thoiras ».

56/2020 : Demande de subvention au SMEG pour l'éclairage public solaire de 4 abribus

Le Syndicat Mixte d'Électricité du Gard peut subventionner à hauteur de 70 % les travaux de rénovation et d'extension du réseau d'éclairage public. Les dépenses ne doivent pas excéder 20 000 € HT.

La commune a pour projet l'éclairage public solaire de quatre abribus à L'Elze, à Malérargues, à l'embranchement de la route de Pagès et à l'embranchement de la route de Vabres.

Le montant des travaux s'élèverait à 15 912 € HT selon devis (soit 19 094,40 € TTC).

Considérant que ces quatre abribus sans éclairage sont compliqués à alimenter et qu'il en va de la sécurité des enfants qui les utilisent,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le projet d'éclairage public solaire des quatre abribus cités ci-dessus,
 - De retenir le montant total de travaux de 15 912 € HT,
 - De solliciter l'aide financière du SMEG 30 pour ce projet,
 - D'autoriser le maire à signer tout document affairant à ce projet.
-

57/2020 : Prolongation du déplacement temporaire de la salle du Conseil Municipal

Le lieu de réunion du conseil municipal est défini comme étant la mairie de la commune.

Cependant, la jurisprudence a reconnu la possibilité de déroger à la tenue du conseil municipal en mairie, à titre exceptionnel. Pour ce faire, il est nécessaire que soit invoqué un motif valable dûment justifié par des circonstances exceptionnelles.

Tel peut être le cas, par exemple, lorsque la salle du conseil ne permet pas d'assurer l'accueil du public pour des raisons de sécurité ou que des travaux de la mairie ont été entrepris.

Il est permis de penser que le déplacement du conseil municipal dans une salle autre que la mairie pour mettre en place des mesures de prévention sanitaire, serait considéré par la jurisprudence administrative comme une circonstance exceptionnelle dans le contexte de l'épidémie de COVID19.

La prolongation du déplacement temporaire de la salle du conseil municipal permettrait également de rendre disponible une salle supplémentaire pour l'école dans ce même contexte, ce qui renforcerait la sécurité de nos élèves vu les prévisions sanitaires moroses.

Après en avoir délibéré,

Considérant le contexte de l'épidémie de COVID19 et les mesures de prévention sanitaire qu'elle impose, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

Décide la prolongation du déplacement temporaire de la salle du conseil municipal, de la mairie vers la salle Pellegrine sur le site de la Châtaigneraie à La Plaine, pour la durée de la crise sanitaire.

Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

58/2020 : Nomination d'un agent recenseur et d'un coordonnateur communal pour le recensement 2021 de la population

Le recensement de la population des communes de moins de 10 000 habitants s'effectue tous les 5 ans. Du 21 janvier au 20 février 2021, la commune de Thoiras est concernée par ce recensement exhaustif. Il importe de nommer un agent recenseur et un coordonnateur communal pour effectuer ce travail dans les meilleures conditions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- Mme Agathe ANDRÉ est désignée pour assurer le recensement et sera donc nommée agent recenseur par arrêté municipal,
 - Mme Agathe ANDRÉ percevra une indemnité brute sur la base de l'indice brut 355 (indice majoré 331) plus 100 € pour frais de déplacement, une fois la tâche accomplie, sur l'exercice 2021,
 - elle sera aidée par Mme Karine PESENTI qui est ainsi nommée coordonnateur communal.
-

59/2020 : Demande de subvention au titre du Fonds de concours d'Alès Agglomération pour le programme d'adressage de la commune

La commune peut prétendre à une subvention au titre du fonds de concours d'Alès Agglomération pour le programme d'adressage réalisé cette année.

Le montant total de l'opération s'élève à 13 912,29 € HT selon factures (soit 16 694,75€ TTC).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir le plan de financement ci-dessous :

Dépenses :

Montant des travaux : **13 912,29 € HT**

Recettes attendues :

FDC Alès Agglo : 6 956,00 € (50 %)

Part communale : 6 959,29 € (50 %)

13 912,29 € HT

- De solliciter l'aide financière d'Alès Agglomération au titre du fonds de concours,
 - D'autoriser le maire à signer tout document affairant à ce programme.
-

60/2020 : Demande de subvention au titre du Fonds de concours d'Alès Agglomération pour le programme 2020 de travaux de voirie

La commune peut prétendre à une subvention au titre du fonds de concours d'Alès Agglomération.

Considérant que la commune a réalisé des travaux de voirie imputés en section d'investissement pour un montant total de 16 415,50 € HT selon factures (soit 19 698,60 € TTC),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De retenir le plan de financement ci-dessous,

Dépenses :

Montant des travaux : **16 415,50 € HT**

Recettes attendues :

FDC Alès Agglo : 7 373,00 € (45 %)

Part communale : 9 042,50 € (55 %)

16 415,50 € HT

- De solliciter l'aide financière d'Alès Agglomération au titre du fonds de concours,
 - D'autoriser le maire à signer tout document affairant à ce programme.
-

QUESTIONS DIVERSES

- Locations salle Pellegrine :

M.AIGUILLON : Gard Handi Sport souhaite faire, le week-end du 8 et 9 mai 2021 (du jeudi au dimanche), un parcours multisports. Ils souhaitent louer la salle à cette occasion.

Le conseil décide d'une mise à la disposition gracieusement mais on demande les cautions.

Il est décidé de voir pour privatiser le parking. Une réunion avec tous les acteurs sera faite avant la manifestation ainsi qu'un groupe de travail.

Les conventions vont être mises à jour par notre service juridique. Par rapport au COVID, il y aura une mise à jour du règlement intérieur et une décharge sera demandée à l'utilisateur.

Mme PESENTI : Le vélo rail souhaite louer la salle du 5 et 6 novembre.

Tarif : 350 euros.

Demande d'un professeur de yoga de Lasalle les vendredis de 14h à 16h et 10h à 12h.

Tarif : à voir suivant le statut, demande de précisions supplémentaires.

- Travaux de la digue :

M. ANDRE : ils ont commencé depuis une vingtaine de jours : géotextile, formatage du bas de la digue et enrochement. Un constat contradictoire de l'état du chemin rural a été réalisé.

- Terroir Cévennes, suite à des difficultés de trésorerie (COVID : confinement des mois de mars et avril), demande un arrangement :

Soit un report de loyer (payable à la fin du bail en 2031).

Soit un échelonnement sur un an, ou deux ans, ou encore 3 ans.

À voir avec eux ce qui peut le mieux les arranger. La tendance des conseillers penche sur un échelonnement sur 3 ans.

- Des parents ont eu des problèmes d'inscription à la crèche, par « manque de place ». M. ANDRE a mené une petite enquête, il en est ressorti que quelques enfants ne viennent pas de l'Agglo. Des mesures seront prises afin que les enfants de l'Agglo soient pris en priorité.
 - Extinction de l'éclairage public : M.ANDRE explique que, pour ne pas faire d'imper, une décision sera prise au moment des réunions de quartier, après enquête auprès des riverains. Pour les abris bus ils seront allumés au moment de prendre les bus avec des pendules.
 - Article Midi Libre du 12/07/2020 sur la gestion financière des communes : la source de cet article est le site des « Contribuables associés ». Étant classés dans les communes mal gérées par Midi Libre, nous sommes allés vérifier sur le site des Contribuables associés. Les chiffres qu'ils publient sont erronés. Nous leur avons demandé un rectificatif qui n'est pas encore paru à ce jour. Le maire a demandé au correspondant de Midi Libre si on pouvait publier un correctif dans ce journal. À ce sujet, nous allons lui faire passer les éléments qui nous classeraient dans les communes bien gérées, afin de respecter la réalité.
-

La séance est levée à : 22h

Le Maire, Lionel ANDRÉ